



**BOU**GER  
C'EST **É**VOLUER!



**ELSAN**

Notre Santé autrement

CHARTE  
**MOBILITÉ**



## ELSAN ACCOMPAGNE VOTRE MOBILITÉ

Fort de son développement, de la diversité de ses activités, et de son implantation sur l'ensemble du territoire national, ELSAN vous offre de multiples opportunités de mobilité et perspectives d'évolution professionnelle.

En accord avec les valeurs que nous portons : rôle social, esprit d'équipe, attention aux autres, la mobilité interne est pour nous un vecteur de cohésion, qui donne du sens à la notion de Groupe. Pour favoriser et accompagner cette mobilité, ELSAN lui consacre une charte dédiée.

Ces quelques pages constituent ainsi le cadre de référence qui assure une cohérence globale et nationale dans la gestion des mobilités interentreprises. Les principaux acteurs et leurs rôles, les modalités de transfert, la gestion des candidatures, les mesures d'accompagnement, découvrez de façon synthétique chaque étape du process de mobilité, en toute transparence et en toute équité...

Pour ELSAN, bouger, c'est évoluer ! Avec cette charte, nous partageons l'ambition de grandir ensemble !

Pascal GUERINET  
**DRH du Groupe**

# Tous acteurs de **la mobilité**

La mobilité doit répondre à des intérêts partagés par l'entreprise et ses collaborateurs, reposant sur :

- > Le souhait de changement et/ou d'évolution du collaborateur
- > Un appui des managers
- > Un pilotage RH

**autour de règles claires définies par la Charte.**



## LE COLLABORATEUR

Premier acteur de sa mobilité, il veille à s'informer des postes disponibles au sein du Groupe, et informe sa hiérarchie de sa démarche.

Il s'assure également de l'adéquation de son profil avec le poste choisi.

## LE MANAGER

Soutien de son collaborateur, il n'en a pas l'exclusivité. Il doit être à l'écoute de ses projets et l'encourager dans ses souhaits de changement et d'évolution.

## LE CORRESPONDANT RH

Interlocuteur de référence, il est le garant du respect des engagements et des règles définies dans la Charte. Il s'assure de l'accessibilité et de la diffusion des offres, renseigne et accompagne les collaborateurs dans leur démarche.



## Nos engagements respectifs pour une mobilité réussie



### DES OFFRES ACCESSIBLES

Selon le principe d'équité, nos différentes offres sont visibles sur le site du Groupe, notamment sur la page carrière du site ELSAN. Candidats externes comme internes disposent donc des mêmes informations.

- ✓ Le collaborateur, premier acteur de sa mobilité
- ✓ Une mobilité ouverte à tous
- ✓ Des opportunités visibles et accessibles
- ✓ Une adéquation profil-poste vérifiée
- ✓ Une attention particulière pour les candidatures internes
- ✓ Des compétences enrichies par l'expérience
- ✓ Une transparence partagée
- ✓ Une concurrence loyale respectée

# Rejoindre une autre entreprise du Groupe en **4 points clés**

Le transfert d'une entreprise à une autre au sein du Groupe obéit à des modalités précises :

## > **UNE CONVENTION DE TRANSFERT TRIPARTITE ET UN NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL**

Une convention tripartite est formalisée entre l'entreprise d'origine, le collaborateur et son entreprise d'accueil. L'ensemble des documents est établi par l'entreprise d'accueil.

Le contrat de travail reprendra :

- l'ancienneté acquise au sein du Groupe,
- le solde de congés payés sur la base des éléments de rémunération de l'établissement d'origine.

## > **UN NOUVEAU STATUT**

Le collaborateur adopte le statut de sa nouvelle société et se réfère désormais à ses accords collectifs et règles de fonctionnement. Il perd le bénéfice des accords et conventions de la société qu'il quitte. Sa rémunération est celle du poste pour lequel le collaborateur a postulé.

## > **UNE PÉRIODE PROBATOIRE**

Le transfert **peut faire** l'objet d'une période probatoire d'une durée équivalente à la période d'essai applicable au poste. Cette période probatoire sera stipulée dans le nouveau contrat de travail. En cas d'échec à l'issue de cette période, l'entreprise d'origine puis le collaborateur sont informés, par oral puis par écrit. Le collaborateur aura l'obligation de réintégrer sa société d'origine, à un poste équivalent et à des conditions de rémunération équivalentes au poste occupé avant mobilité.

## > **UN DÉLAI DE DISPONIBILITÉ**

Sauf accord entre les parties, la société d'origine s'engage à libérer le collaborateur dans un délai au maximum similaire au préavis que ce dernier aurait effectué s'il avait été démissionnaire.

# Le process de mobilité en un coup d'œil

Tout collaborateur présent **depuis au moins un an** dans une entreprise du Groupe, sauf cas de mobilité non choisie (par exemple en cas de mobilité du conjoint), peut profiter du process de mobilité interne ELSAN. Identique pour tous, il est clair, simple et accessible.





# Faciliter la mobilité avec un dispositif d'accompagnement complet

Dans le cadre de votre mobilité, vous pouvez bénéficier de plusieurs aides, notamment concernant un éventuel changement de logement. Toutes sont orchestrées par notre partenaire In Situ Relocation qui, en collaboration avec Action Logement, est votre interlocuteur privilégié dans cette démarche.

## À CHAQUE BESOIN, UNE SOLUTION ADAPTÉE

Membre du groupe In Situ qui accompagne les entreprises dans leur développement depuis plus de 20 ans, In Situ Relocation est à vos côtés pour s'assurer du bon déroulement de votre mobilité dans chacun de ses aspects. Vous et votre famille avez ainsi l'esprit tranquille pour vous consacrer à d'autres priorités.

In Situ Relocation, en concertation avec Action Logement, vous propose les solutions les plus adaptées pour :

- Obtenir une subvention dans votre recherche de logement
- Financer vos frais annexes d'installation
- Bénéficier d'une avance pour votre dépôt de garantie
- Garantir vos loyers

Ces différentes aides entrent dans le cadre des dispositifs Mobili-Pass, Loca-Pass et garantie Visale développés par Action Logement. Pour connaître les dernières modalités de ces mesures d'accompagnement, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre référent In Situ ou à consulter le site d'Action Logement.



---

## VOS CONTACTS INDISPENSABLES

Vous avez un projet de mobilité ? Retrouvez toutes les informations pour le concrétiser sur notre site, rubrique Ressources Humaines :

<https://www.groupe-elsan.com>

Pour des informations plus précises concernant notre dispositif d'accompagnement, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre référent In Situ :

**Lysiane PRESSEDA**

05 34 60 45 28

Mail : [lysiane.pressenda@insitu-centre.com](mailto:lysiane.pressenda@insitu-centre.com)

<http://www.insitu.fr/>

ou auprès d'Action Logement

<https://www.actionlogement.fr/>